

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

Le village – 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 004-200071033-20260224-DP07BIS_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°07/2026

OBJET : Recrutement en contrat d'accroissement temporaire

--- *Le Président de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance »*,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 février 2023 portant délégations au Président,

Considérant que le bon déroulement du service nécessite de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De recruter Mr Cédric CHAMEAU pour exercer les fonctions d'agent technique territorial auprès du service environnement pour seconder et compléter le temps de travail de Mr Davy FALCIGLIA jusqu'au 9 Mai 2026.

ARTICLE 2 : L'intéressé percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Fait à SALIGNAC, le 24 Février 2026
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
R.AVINENS

